

LE LOGEMENT ABORDABLE



Séminaire

Vendredi 12 juillet 2019
14h-17h, à l'Université royale de droit et des
Sciences économiques

Formation

Animée par **Gérard ROS**, Consultant-
formateur, coach certifié en analyse
transactionnelle, Ex-Directeur d'agences de
l'Opac du Rhône (bailleur social)

Samedi 13 (8h-12h – 14h-18h) et Dimanche 14
juillet (8h-12h) 2019, à l'Université royale de
droit et des sciences économiques



Coordination scientifique :

Béatrice Balivet, Directeur du Master Droit
foncier, droit du patrimoine, URDSE-Lyon 3

Laurent MESMANN, Conseiller du Recteur de
l'Université Royale de Droit et des Sciences
Économiques

PRESENTATION

En 2001, le 1^{er} rapporteur spécial de l'ONU, Miloon Kothari, définit le droit fondamental de la personne humaine à un logement convenable comme « le droit de tout homme, femme, jeune et enfant d'obtenir et de conserver un logement sûr dans une communauté où il puisse vivre en paix et dans la dignité ».

Si ce droit est reconnu comme faisant partie du droit à un niveau de vie suffisant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et s'applique ainsi dans pratiquement tous les pays du monde, la crise du logement abordable est une réalité elle-aussi mondiale, qui constitue un enjeu fort pour les pouvoirs publics de chaque Etat. La lutte contre le réchauffement climatique, les migrations des populations du secteur rural au secteur urbain et la densification des villes, la raréfaction du foncier, ainsi que de logements décents et abordables qui en résultent, constituent autant de défis à relever.

L'ensemble des acteurs est mobilisé pour apporter de nouvelles réponses pour garantir l'effectivité du droit au logement abordable. Le séminaire permettra de mettre en avant des expériences cambodgiennes et françaises menées en ce sens.

Il sera suivi d'une formation de 12 heures animée par un consultant du secteur social en France pour alimenter les réflexions sur la manière dont le logement abordable appréhende les transitions : environnementales, urbaines et digitales.

PROGRAMME

Vendredi 12 juillet 2019

SEMINAIRE

13h30

Accueil des participants - enregistrement

14h00

Discours d'ouverture

M. PEOU Saroeun, Vice-Recteur de l'Université Royale de droit et des sciences économiques,

14h15

La genèse du colloque : regards croisés France / Cambodge

Mme Béatrice BALIVET, Enseignant-chercheur, Université Jean Moulin Lyon 3

M Laurent MESMANN, Conseiller du Recteur, Université Royale de Droit et des Sciences Économiques

14h30

Les efforts du gouvernement royal en vue de l'instauration d'une politique du logement abordable au Cambodge

M. LY Chan Pheakdey, Directeur de Département, Ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction

14h50

Les premières opérations de logement abordable au Cambodge

M. BUN Pagna, Juriste, Cabinet Bun et Associés

15h15

Favoriser l'accession sociale à la propriété : L'exemple français de la location-accession

Mme Béatrice BALIVET, Enseignant-chercheur spécialisé en droit immobilier, Université Jean Moulin Lyon 3

M. Gérard ROS, Consultant

15h45

Le notaire et les acteurs publics dans le secteur du logement abordable

Me Jean DELEAGE, Notaire,

Représentant Asie du Sud-Est du Conseil supérieur du Notariat

Me TANHEANG Davann, Notaire

Directeur de l'école de notariat, Cambodge

16h30

Questions/ Réponses

Samedi 13 : 8h-12h et 14h-18h et Dimanche 14 juillet 2019 : 8h-12h

FORMATION

Le logement abordable

Animée par Gérard ROS

Gérard ROS est consultant-formateur, coach certifié en analyse transactionnelle.

Fort d'une expérience de plusieurs décennies à des postes de direction d'agences d'un bailleur social important de la région Auvergne-Rhône-Alpes, sur différents territoires : urbain, péri-urbain et rural, et portant aussi bien sur du montage d'opération immobilière que sur la gestion d'un parc d'immeubles anciens à rénover ou à réhabiliter, Gérard Ros apportera son éclairage sur les principaux défis que le secteur de l'immobilier social au regard des transitions urbaines, climatiques ou digitales.

Le logement abordable sera traité à partir de 3 axes :

- 1^{ère} axe : Logement abordable et la Transition climatique
- 2^{ème} axe : Logement abordable et la Transition urbaine
- 3^{ème} axe : Logement abordable et la Transition digitale.